

ANNÉE 1896.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or (cycle ou révolution de dix-neuf ans pour accorder l'année lunaire avec l'année solaire). 10.

Epacte (nombre de onze jours que le soleil a en plus sur l'année lunaire). xv.

Cycle solaire (il est de 28 ans). i.

Indiction romaine (période de quinze ans, employée dans les bulles du Saint-Siège). 9.

Lettre dominicale (indiquant le dimanche durant toute l'année). ED.

Lettre du Martyrologe. q.

Commencement des quatre Saisons.

Le PRINTEMPS, le 19 mars, à 9 h. 28 m. du soir. (*Equinoxe*); c'est-à-dire que les jours et les nuits sont d'une égale durée.

L'ÉTÉ, le 20 juin, à 5 h. 33 m. du soir.

L'AUTOMNE, le 22 septembre, à 8 h. 9 m. du matin. (*Equinoxe*), c'est-à-dire que les jours et les nuits sont d'une égale durée.

L'HIVER, le 21 décembre, à 2 h. 29 m. du matin.

Fêtes mobiles.

Septuagésime 2 février
Les Cendres 19 février
Dim. de la Passion 23 mars
" des Rameaux 29 mars
Pâques 5 avril
Rogations 11, 12 et 13 mai
Ascension 14 mai

Pentecôte 24 mai
Sainte-Trinité 31 mai
Fête-Dieu 4 juin
1er Dimanche de l'Avent 29 nov.
Dimanches après la Pentecôte 26

Quatre-Temps.

Du Printemps, les 26, 28 et 29 fév. | De l'Automne, les 16, 18 et 19 sept.
De l'Été, les 27, 29 et 30 mai | De l'Hiver les 16, 18 et 19 déc.

Jeûnes d'obligation.

- 1° Tous les mercredis, vendredis et samedis des quatre-temps de l'année.
- 2° Le Carême tout entier, excepté les dimanches.
- 3° Tous les mercredis et vendredis de l'Avent.
- 4° Les vigiles de Noël, de la Pentecôte, de l'Assomption et de la Toussaint.

Jours maigres et d'abstinence.

- 1° Tous les Quatre-Temps de l'Année.
- 2° Tous les vendredis de l'année excepté celui où tomberait la fête de Noël.
- 3° Les jours de vigiles où l'on observe le jeûne.
- 4° Le mercredi des Cendres et les trois jours suivants.
- 5° Tous les mercredis, vendredis et samedis des cinq premières semaines du Carême,
- 6° Le dimanche des Rameaux et les six jours de la Semaine sainte.
- 7° Tous les mercredis et vendredis de l'Avent.

N. B. Les jours de semaine du Carême où il y a dispense de l'abstinence, c'est-à-dire, les lundis, mardis et jeudis des cinq premières semaines, on ne doit faire qu'un seul repas en gras, et à ce repas, il n'est point permis de faire usage de poisson avec la viande.

Tous les dim
Le 1er janvi
Le 6 janvier,

Tous les dim
Circconcision
Epiphanie....
Mercredi des
Vendredi Sai
Annonciation
Lundis de PA
Ascension....

Et tout jour
de grâces gén

Il y aura en
Le 13 février
Atlantique, dan
polaires; elle c
du soir.

Le 28 février,
15 m. du soir, in

Le 9 août. éc
l'Alaska entre
Canada.

Le 22 et le 23
le 22, et 4 h. 47

De la création (4

De la période Ju

De la naissance c

De la fondation d

" " de

" " de

De la découverte
octobre

De la découverte

De la cession du C

De la république c

De la république f

De la Puissance d

Du règne de S. S.

" " de la rein